



PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Service Espace, Habitat et Cadre de Vie
Pôle Urbanisme et Cadre de Vie

Rennes, le 19 JUL. 2019

Affaire suivie par Mme Chantal Desoize-Lecomte
02 90 02 33 75
ddtm-cdnps@ille-et-vilaine.gouv.fr

Commission départementale de la nature, des
paysages et des sites
Formation "sites et paysages"

PROCÈS VERBAL
des délibérations de la réunion du 21 juin 2019

La formation "sites et paysages" de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites s'est réunie dans les locaux de la DDTM le vendredi 21 juin 2019 à 14 H 30 sous la présidence de M. Emmanuel PEREZ, Adjoint au Chef du service Espace Habitat Cadre de Vie à la DDTM.

Participaient à la réunion :

Mmes	Camille LE MAO	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
	Sandra LE DEVEHAT	Direction Régionale des Affaires Culturelles
	Angèle COUZIC	Paysagiste
MM.	Eric FOURNEL	Représentant le directeur départemental des territoires et de la mer
	Serge JALU	Maire de Montauban-de-Bretagne
	Yves DESMIDT	Fédération des chasseurs

Mme Camille LE MAO avait le mandat de Mme Elodie BAIZEAU, architecte et M. Serge JALU avait le mandat de Robert MONNIER, Maire de Saint-Pierre-de-Plesguen

Etaient également présents :

Mmes	Chantal DESOIZE-LECOMTE	DDTM – Secrétariat CDNPS
	Marie-Ange BON	DDTM – Secrétariat CDNPS
	TROUVE	Pétitionnaire – Saint-Méloir-des-Ondes
MM.	RENAULT	Maire Adjoint de Saint-Briac
	TROUVE	Pétitionnaire – Saint-Méloir-des-Ondes
	Jean-François HUCHET	JFH architecture
	Guillaume JAGOUDET	Pétitionnaire - Cesson-Sévigné
	Vincent AUBRY	Ville de Cancale – Direction des Services Techniques
	Jean-François LE BAS	Département d'Ille-et-Vilaine

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, le Président propose d'ouvrir la séance à 14 heures 30.

1 - Approbation du procès verbal de la séance du 21 mai 2019

Le procès verbal de la CDNPS du 21 mai est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

2 - Formation "sites et paysages "

Examen des dossiers

2 - 4 CANCALE- Travaux en site classé – Réaménagement de l'espace naturel sensible de la Pointe du Grouin - PA 035 049 19 A 0005 – Avis simple – Décision ministérielle

Entrée de M. AUBRY de la DST de la Ville de Cancale et de M. LEBAS du département d'Ille-et-Vilaine.

Rapporteur : Mme Camille Le Mao (DREAL)

Le département souhaite réaménager le site de la pointe du Grouin dans sa totalité dans le but de :

- Améliorer et canaliser les flux de circulation des piétons sur la Pointe du Grouin en proposant différentes boucles de promenade,
- Proposer une découverte progressive du site afin que le public ne soit plus consommateur d'espace littoral et reste plus longtemps sur place : privilégier l'entrée sur le site de la Pointe du Grouin par la frange Ouest,
- Redonner au Sémaphore une place centrale en en faisant la maison d'accueil de la Pointe du Grouin,
- Conserver une activité commerciale sur le site,
- Trouver un compromis entre accueil du public et préservation écologique, paysagère et environnementale en s'appuyant sur une fréquentation stable du site.

Mme LE MAO présente les différents aménagements : porte d'entrée du site, espace de stationnement, accès piéton sur le site, espace commercial, sémaphore.

La DREAL donne un avis favorable au projet sous réserve de préciser les quelques points relevés au cours de son rapport lors de la mise en œuvre de l'aménagement (le traitement du giratoire, la gestion de l'aire de camping-car, le dessin des gardes-corps et le choix des abris-bus).

M. LEBAS ajoute que des abris bus seront réalisés si la fréquentation des touristes venant en car est importante. Il précise que la bande existante où stationnent les camping-cars sera renaturée pour éviter leur stationnement.

Le Président demande où seront implantés les pupitres.

M. LEBAS indique qu'ils seront surtout implantés avant le sémaphore, car plus on s'approchera de la Pointe moins il y aura d'aménagements.

Mme COUZIC s'interroge sur la lisibilité et la sécurité de la connexion piétonne débouchant sur l'aire de stationnement au droit du bâtiment sanitaire notamment.

M. LEBAS répond que le site sera découvert à la sortie du parking. Le parking doit être peu visible.

Le Président demande si le giratoire est obligatoire.

M. LEBAS répond qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité et de fluidité.

M. AUBRY informe qu'une voie verte est envisagée depuis La Gouesnière, c'est pourquoi la sécurité est un point important de l'aménagement.

Mme COUZIC pense que l'aire de stationnement peut être optimisée afin de diminuer l'emprise imperméabilisée et peut être libérer un espace d'accueil sécurisé pour piétons au droit des accès bas au site. Les stationnements en entrée de parking risquent de contraindre fortement la fluidité / sécurité des flux.

M. LEBAS répond que ces places sont aussi prévues pour le camping le soir qui ferme à 22 h.

Sortie des pétitionnaires

M. DESMIDT ajoute que 220 places sont prévus, ce qui n'est pas important pour l'été. Il y a donc un risque de stationnement sauvage.

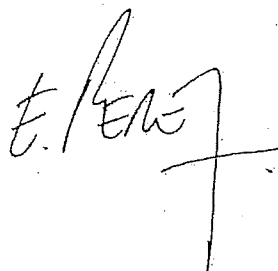
Mme LE MAO répond que le seul accès possible pour les véhicules sera le parking, et que de fait les stationnements y seront assez facilement contrôlés. La boucle desservant les commerces qui sera également le chemin emprunté par les piétons ne sera possible que pour les véhicules autorisés.

En l'absence d'observations complémentaires, le Président propose de passer au vote :

Avis favorable unanime au projet

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 16 heures 35.

Le Président,
Emmanuel PEREZ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. PEREZ', with a long horizontal stroke extending to the right.